Dépôts sauvages et feux

On rappelle qu’il est strictement interdit de déposer des déchets de toutes sortes, y compris les déchets verts dans des endroits publics. Il est honteux de découvrir, au détour d’un chemin, d’un champ ou d’une vigne, un monticule de déchets.

Quels que soient ces déchets, nous constatons régulièrement des feux de toutes sortes, au risque de provoquer des incendies.

Pour rappel, c’est une pratique polluante et surtout interdite.

Cela apporte énormément de nuisances que ce soit en terme de fumée ou d’odeur. Toute infraction est passible d'une contravention.

Infos pratiques

Nous vous rappelons qu’il existe une déchèterie située à Pierry.

Horaires d’ouverture : (Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10)

- mardi de 14h à 18h
- du mercredi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h
- dimanche de 09h à 12h